

# LIVRET D'ACCUEIL VAE

## - Les principes et conditions :

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la validation d'un diplôme à partir de l'expérience du candidat.
- La démarche est individuelle et concerne tout public : salarié, indépendant, bénévole associatif ou syndical, élu, demandeur d'emploi, fonctionnaire....
- Le diplôme délivré par la VAE est à valeur égale à celui obtenu par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.
- Aucun diplôme n'est prérequis.
- Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle équivalente **au minimum à un an temps plein**, exercée en continu ou discontinu, en rapport direct avec les activités du diplôme choisi. **La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.**
- Le candidat constitue un dossier qu'il présente au jury de validation.

## - Les diplômes Education Nationale concernés

CAP, BEP, BP, BAC PRO, BT, BMA, MC, DMA, BTS, de tous secteurs professionnels : tertiaire/services, industriel/production, bâtiment....

### Secteur social :

DEME, DEES, DEETS, DECESF

## - Les étapes de la démarche :

1. Choix du diplôme en correspondance avec l'expérience : consulter les référentiels (partie : Référentiel des Activités Professionnelles) des diplômes envisagés : (<http://dava.ac-reims.fr>) :

**Aide gratuite du DAVA au besoin ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ [dava@ac-reims.fr](mailto:dava@ac-reims.fr) :**

2. Renseignement du Livret 1 et envoi au DAVA pour une étude personnalisée du projet de VAE et une étude de la recevabilité de la demande
3. Rédaction du Livret 2 après réception de la notification de recevabilité par le Rectorat pour la présentation détaillée de l'expérience :

**Accompagnement méthodologique proposé par le DAVA  
pour faciliter l'élaboration du livret 2 et valoriser votre expérience**

## - Prestation d'accompagnement méthodologique

**Réalisée par des professionnels enseignants de l'Education Nationale**

<b>PRESTATION D'ASSISTANCE VAE 24 heures à 65 € de l'heure</b>	
	<b>Durée indicative</b>
<b>ATELIERS METHODOLOGIQUES</b> - S'approprier la démarche VAE et le livret 2 - Repérer les exigences d'un diplôme - Dresser l'inventaire des activités incontournables et des annexes nécessaires - Appréhender le niveau de détail requis pour la description des activités - Apprécier la pertinence des informations données - Apporter, à la demande, des précisions complémentaires - Identifier les points forts à mettre en valeur lors de l'entretien jury par des exercices de simulations - Se préparer à l'entretien avec le jury.	de 3 à 12h
<b>ENTRETIENS INDIVIDUELS (EN PRESENTIEL OU A DISTANCE)</b> - Sélectionner les activités les plus pertinentes à décrire - Accompagner à l'écriture du livret 2 - Analyser et réajuster la production	de 2 à 6h
<b>APPROFONDISSEMENT DU REFERENTIEL</b> - Accompagner à l'écriture des dernières activités - Documenter le candidat sur les fondamentaux du diplôme visé	de 1 à 6 h

**Coût valable jusqu'au 31 décembre 2020**

**Suivi et assistance tout au long de la démarche**

**Coût total : 1560 €**

*En cas de prise en charge partielle par le financeur, le candidat devra régler le complément*

Le volume de 24h proposé représente la durée maximale de l'accompagnement.  
Cette durée sera ajustée (de 12h à 24h) en fonction des besoins du candidat et sera facturée au prorata temporis.



## - Financement de la prestation :

Une prise en charge est possible pour chaque statut :

Candidat	Financier	Démarche
- Salarié - Commerçant ou travailleur indépendant, travailleur non salarié : artisan	Entreprise  OPCO Caisse des dépôts	<p><b>La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec accord du salarié) :</b></p> <p>- Plan de développement des compétences : remise du bon de commande à votre employeur</p> <p><b>La demande de VAE relève de votre initiative dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Mobilisation de votre CPF :</b></p> <p>Via : <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr/">http://www.moncompteformation.gouv.fr/</a></p>
- Demandeur d'emploi	Région Grand Est /FSE	- Joindre votre <b>Attestation des périodes d'inscription</b> Pôle Emploi <b>de moins de 6 mois</b> . Ce document peut être téléchargé et édité via votre espace personnel Pôle emploi ou par un conseiller Pôle emploi.

**Aide gratuite du DAVA au besoin ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ [dava@ac-reims.fr](mailto:dava@ac-reims.fr) :  
pour la recherche de financement**

## - Coordonnées du DAVA et des services associés

- **DAVA** - 17 bd de la Paix - CS 50033 - 51722 REIMS Cedex  
☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ [dava@ac-reims.fr](mailto:dava@ac-reims.fr) :  
**Contactez-nous pour toute information complémentaire**
- **Service des examens du Rectorat** : 1 rue Navier - 51100 REIMS - ☎ 03.26.05.68.94
- **Référentiels des diplômes de l'Education nationale** : **Accessibles sur notre site internet** : <http://dava.ac-reims.fr> – **Rubrique** : **Les étapes de la démarche**  
CAP/BEP/ /BAC PRO/ BP/BMA/MC/ BTS/DTS/DMA
- **Répertoire national des certifications professionnelles** ou **Répertoire spécifique**  
<https://certificationprofessionnelle.fr/>

## - Calendrier des sessions :

<p style="text-align: center;"><b>PRINTEMPS</b> <b>CAP au BTS</b> <b>DEME - DEETS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>AUTOMNE</b> <b>CAP au BTS</b> <b>DEES – DECESF</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Dépôt du Livret 2</b> <i>(descriptif de l'expérience)</i> <b>mi-Janvier</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Dépôt du Livret 2</b> <i>(descriptif de l'expérience)</i> <b>Mi-Septembre</b></p>
<p style="text-align: center;">Dépôt de la demande de la recevabilité (Livret 1) tout au long de l'année</p>	